

**PROCES-VERBAL de séance du conseil municipal
du 16 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai à 18 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la mairie de Loreux, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme RENÉ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, M. Alexis RABIER, Mme Nadia ROSSETTO, M. Joël TASD'HOMME

Absent excusé : M. BAUDOIN Frédéric

Absent : M. GILLET Jean-Luc

Monsieur Alexis RABIER a été élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

***Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
approuvé à l'unanimité***

Fixation des tarifs de location du barnum

M. le Maire informe les membres présents qu'un barnum a été acheté par la Commune. Ses dimensions sont 4m x 6m et son coût est de 1 800 € TT.

Aussi, il propose de mettre ce matériel à la location et d'en faire profiter les associations loreusoises ainsi que les habitants de Loreux au même tarif de **33 €**. Les personnes qui louent la salle des fêtes auront, en option, la possibilité de le louer pour un montant de **55 €**.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte les tarifs de location du barnum énoncés ci-dessus
- Fixe la caution à 1 500 € pour toute location
- Autorise le Maire à signer les conventions de location sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance couvrant les frais en cas de détérioration ou de vol.

Vote : pour : 7

contre : 0

abstention : 0

**Convention de partenariat
Fourrière animale 2024**

M. le Maire présente la convention de partenariat du refuge animalier de Sologne qui a pour vocation de trouver une solution au problème de chiens ou de chats errants sur une commune ; elle détermine également les conditions d'interventions en cas d'appel.

Après délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention, valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties. Pour l'année 2024, il a été décidé de verser la somme de **210 €**.

Vote : pour : 7

contre : 0

abstention : 0

Attributions des subventions 2024 Aux associations

M. le Maire propose le versement d'une subvention aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants
Refuge de Salbris	210 €
Association des secrétaires de mairie de Loir-et-Cher	100 €
Entraide selloise	100 €
AFN	300 €
Chœur et Partage	850 €
Loreux nouveau	850 €
Les Loreusoises et leurs ateliers	500 €

Après délibération, le Conseil municipal accepte les subventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Mme Nadia ROSSETTO, Présidente de « Chœur et Partage », Mme Florence MAYER, secrétaire de « Loreuxnouveau » et M. Joël BRETON, , secrétaire de l'association « Les Loreusoises et leurs ateliers » se sont abstenus de prendre part au vote des subventions.

Vote : pour : 4 contre : 0 abstention : 3

Questions diverses

- **Achat d'un barnum** : Il sera mis à disposition sous forme de location pour un montant de **33 €** aux habitants de Loreux et aux associations loreusoises. Les utilisateurs de la salle des fêtes auront la possibilité de le louer pour **55 €**. Son coût d'achat est de **1 800 €**.
- **Achat de jeux d'extérieur** : Un tourniquet et une tyrolienne pour un coût de **7 882 €**.
- **Installation d'une alarme à l'atelier communal** : Coût 354 €.
- **Installation d'un rétroprojecteur au plafond de la salle du Conseil** : Coût 732 €.
- **Recrutement d'un agent polyvalent** : Depuis le 2 mai 2024, **Mme Sylvie BOURDIN** habitante de Loreux, est employée par la commune en CDD jusqu'au 30/09/2024 inclus à raison de 2h par semaine pour l'entretien de la salle des fêtes.
- **Dénomination de la salle des fêtes** : Sur la proposition de M. le Maire, la salle des fêtes portera le nom que le Conseil municipal aura choisi.

Fin de séance : 19 h 20

Le Maire Adjoint,



Florence MAYER

Le secrétaire de séance

Alexis RABIER